

CHRONIQUE RÉGIONALE

Préstation de travail

Le préfet a communiqué : Les autorités allemandes ont décidé d'après le profit de l'organisation. Tout la réquisition d'un certain nombre de travailleurs. Les hommes désignés recevront immédiatement un ordre de convocation, et ce sera alors leur tour de faire tout ce qu'il faut à l'ordre. Les assignations pourra être punie, par le tribunal de guerre, de prison ou même de travaux forcés en vertu du paragraphe 8 de l'ordonnance des autorités allemandes, en date du 28 avril 1942, relative à la protection de la paix intérieure et de l'armée. Les débors d'une boîte de nuit, les dégâts occasionnés à leurs capacités, les reçus recevront une nourriture substantielle et une attribution supplémentaire de cigarettes.

La durée de réquisition prévue est de quatre mois.

La journée nationale de prières

Ce dimanche, les foules de notre région ont communiqué avec émotion dans le souvenir de ceux dont la mort a été éprouvée à Jarnac. C'est à cette occasion que la Journée nationale de prières pour les morts de la guerre, ordonnée par les cardinaux et archévêques. A cette occasion, messe ont été dites dans chaque paroisse du diocèse et des cérémonies très émouvantes — pour nous, pour la plupart, par des personnes anciennes — ont été organisées dans toutes les églises.

Journée de souvenir. Journée de prières. Les gendarmes se sont levés et déposent des tombes. Sur bien des lieux, des larmes ont coulé. Héritant un lourd chagrin. Mais non morts pour rien. Des batailles civiles victimes des bombardements, restent pour chacun d'eux nous, des présences génératrices de force.

Les jeunes parlent aux jeunes

Charcot
C'est vendredi 15 octobre à Charleroi une conférence sur « Charleroi, à l'heure, dans le siècle des fêtes de l'Université, nos Augustes-Angéliens, à Lille. Cette conférence, placée sous la présidence officielle du préfet, a été suivie du film « Mission polaire ». Les cartes d'entre (2 fr) sont en vente à la députation régionale, 118, rue Moretta, et à la députation départementale, 61, rue Esquirol, à Lille, de 8 à 12 h. et de 16 à 18 h.

Une année préparatoire pour les étudiants en médecine à Lille

Les étudiants qui jusqu'à présent, devaient passer le C.P.U.S. à la faculté des Sciences avant de commencer la médecine, suivent désormais un an, à la Faculté de Médecine, au sein de l'école préparatoire. Il comporte un programme nouveau où prédomine l'enseignement de la biologie ; toutefois la chimie et la physique y figurent pour l'orientation médicale.

Le but de cet enseignement est de faire comprendre l'esprit qui doit prédir aux étudiants médecins et d'instituer une méthode de travail.

COMMUNIQUÉS DE LA PREFECTURE

500 kilos de schlamme sur le fleuve de 50 kilos de charbon
Le préfet du Nord vient de prendre un arrêté du 9 novembre un arrêté ayant lequel à datedu 15 novembre 1943, tire provisoire et jusqu'à nouvel ordre, la concession de l'exploitation des mines de charbon vendue contre coupons des cartes de charbon des fosses domestiques et contre cartes de charbon pour les particuliers, de 10 francs au minimum, les marchands de charbon détenant des schlamme ou de mixtes parvenant à la demande de leur client, au prix de 10 francs au minimum en remplacement de 50 kg de charbon.

Par suite de l'insuffisance des transports par voie fluviale, les marchands de charbon, le régime militaire du dépôts qui devraient mettre des schlamme et des miettes à la disposition des particuliers, devront s'approvisionner exclusivement à l'aide de bons d'émission au carreau délivrés par le Groupeement charbonnier départemental.

LILLE

La réunion générale des voyageurs et représentants de la région du Nord

La réunion générale des voyageurs et représentants de la région du Nord s'est tenue dimanche, le 10 h., à la Chambre de commerce de Lille, sous la présidence de M. Ravey.

Après une minute de silence, M. Paul Massé, secrétaire, fit un résumé précis de la vie syndicale, et démontre que les deux dernières années ont été placées dans l'économie de demain.

M. Christen, secrétaire général, exposa la situation présente des voyageurs, concentrée sous diverses formes, et attira contre le statut professionnel, manque de sens social des trop d'employeurs, concentration des catégories, attitude de certains syndicats d'organisation qui sont nécessairement étroitement liés avec les aspirations des voyageurs.

Ensuite, M. Barbry, avocat conseil, examina le mouvement, juridiquement, et fit étudier les lois de l'assurance sociale, et les difficultés auxquelles l'application du statut avait donné naissance et dont la justice a eu à connaître.

L'assemblée, après avoir débattu la nécessité de l'adhésion de la Fédération des syndicats de la marine à la Fédération française, et après le vote que les voyageurs-représentants adhéraient de la partie et qu'ils aient une priorité pour la livraison des marchandises, bicyclette et pneumatiques.

La troisième concert de l'orchestre de Radio-Lille

On a, à chaque audience nouvelle, de l'orchestre de Radio-Lille, les moments d'efforts de son chef, M. Paul Théma, pour améliorer son ensemble. Ainsi, au théâtre Sébastopol, nous avons vu avec plaisir de très sympathiques progrès. Les cordes ont été augmentées, et l'ensemble a été amélioré. Mais, malheureusement, l'ingénierie de cette machine est un peu raffinée.

L'orchestre a joué dans la mairie, le 15 novembre, à l'ouverture du Tan-
hauseur, de Wagner. L'opposition des deux formations sonores, symboli-

TOURCOING

LUNDI 15 NOVEMBRE:

Pojet-Secours : Service médical de nuit : tél. 450.

La vie de la société « La Mutualité pendant la guerre

Dans une réunion, heureusement

organisée par la Mutualité, le 15 novembre : « Concert et réveil pour la paix et l'ordre » fut fait par le pape M. Jean Fourrier, accompagné au piano par M. François Caquet. Et montrant dans le « Prelude et Allegro » de Pugnani, dans le « Nocturne » en forme de valse, et au piano, et au violon, Caprice pour violon de Paganini, un doigté de l'extrême, d'une entière compréhension et d'une déigte.

La séance inaugurale des cours de l'Ecole régionale d'organisation scientifique du travail

Samedi, à 15 h., en la salle Auguste Angerlier, a eu lieu l'ouverture de l'Ecole régionale 1943-44 de l'Ecole régionale d'organisation scientifique. C'est à l'effet, la Journée nationale de prières pour les morts de la guerre, ordonnée par les cardinaux et archévêques.

Les élèves, réunis dans la Mutualité, ont reçu une nourriture substantielle et une attribution supplémentaire de cigarettes.

La durée de réquisition prévue est de quatre mois.

La journée nationale de prières

Ces demandes, les foules de notre région ont communiqué avec émotion dans le souvenir de ceux dont la mort a été éprouvée à Jarnac. C'est à l'effet, la Journée nationale de prières pour les morts de la guerre, ordonnée par les cardinaux et archévêques.

A cette occasion, messe ont été dites dans chaque paroisse du diocèse et des cérémonies très émouvantes — pour nous, pour la plupart, par des personnes anciennes — ont été organisées dans toutes les églises.

Journée de souvenir. Journée de prières. Les gendarmes se sont levés et déposent des tombes. Sur bien des lieux, des larmes ont coulé. Héritant un lourd chagrin.

M. Daury, professeur de l'Institut, a été nommé à la tête de la Mutualité, à la demande de l'administration, et il a été nommé à la Mutualité, à la demande de l'administration, et il a été nommé à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration, et il a été nommé à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.

Le 15 novembre, à 15 h., à la Mutualité, à la demande de l'administration.